



## Charte d'engagement pour l'accessibilité aux formations en santé des personnes en situation de handicap

Cette Charte vient objectiver et définir l'engagement de l'Institut de Formation des Professionnels de Santé du Centre Hospitalier de l'Agglomération Montargoise dans le développement de l'accessibilité de l'offre de formation aux personnes en situation de handicap.

Elle s'inscrit dans la loi du 11 février 2005 qui définit le handicap comme une rencontre entre deux champs : la déficience intrinsèque de la personne et l'inadaptation de son environnement.

« Constitue un handicap, toute limitation d'activité ou de restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne, en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant »

### Pourquoi un engagement de l'Institut de Formation des Professionnels de Santé ?

- Répondre à l'obligation légale en matière d'accessibilité de l'offre de formation
- Faciliter la visibilité des pratiques pour le public visé et pour toutes les parties prenantes accompagnant la personne en situation de handicap
- Répondre aux exigences de la certification Qualiopi des centres de formation

### Comment accompagner l'évolution des pratiques à l'Institut de Formation des Professionnels de Santé ?

- Engagement de la direction de l'institut dans une politique d'accessibilité
- Vigilance continue sur l'accessibilité des locaux
- Mise en œuvre, dès le premier accueil, de moyens d'identification de situations de handicap avec recherche de solutions
- Veille sur l'accessibilité des formations pendant les périodes de stage

### Indicateurs de pratiques caractérisant l'accessibilité de l'IFPS

#### Les engagements

- Désigner un référent handicap par filière et en assurer le remplacement si nécessaire
- Réaliser un auto positionnement initial pour chaque filière en l'actualisant tous les deux ans
- Définir un plan d'actions sur la base de l'auto positionnement
- Déclarer son engagement dans la démarche sur le site de l'hôpital support et auprès de ses partenaires
- Définir des indicateurs d'accessibilité et des indicateurs de progrès d'accessibilité

## Les ressources

- Dynamique de réseau AGEFIPH, FIPHFP
- RHF Ressources Handicap Formation service de l'AGEFIPH
- Réseau des référents handicap des instituts de formation de la région Centre

## Liste des indicateurs d'accessibilité

- La direction de l'institut assure la diffusion de la Charte à ses équipes
- Pour chaque filière, des référents handicap sont nommés, sensibilisés et professionnalisés sur le handicap
- Les missions du référent handicap sont définies dans une fiche de poste et sont connues de toute l'équipe et soutenues par la direction
- Par leurs missions, les référents handicap travaillent en étroite collaboration avec les équipes managériales, pédagogiques et administratives
- L'institut affiche les coordonnées des référents handicap à travers ses outils de communication et au sein de ses locaux
- L'institut met à disposition un registre d'accessibilité conformément à la réglementation et dispose d'une attestation d'accessibilité pour l'ensemble de ses locaux. A défaut, des réponses adaptées sont recherchées
- Les équipes pédagogiques ont connaissance de l'obligation faite aux organismes de formation de proposer des adaptations en terme de durée, de rythme, de méthodes et de supports pédagogiques pour répondre aux besoins des personnes en situation de handicap
- Les référents handicap mobilisent les ressources externes (AGEFIPH, FIPHFP, RHF et réseau des référents handicap) pour la mise en place de réponses pédagogiques adaptées
- Les objectifs individuels tiennent compte des répercussions du handicap et des aménagements possibles dans les enseignements théoriques, pratiques et lors des stages.

Fait à *Chalette/Loing* le *04.06.2024.*

Institut de Formation  
en Soins Infirmiers  
C.H.A.M.  
Rue du Château  
45120 CHALETTE SUR LOING  
TEL. : 02 38 95 95 95

*C. Retanola G.  
D.S.*